

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021

Le quatorze octobre deux mille vingt et un à dix-huit heures

<u>Nombre de membres :</u>			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de : - L'affichage en Mairie le :	18/10/2021
En exercice :	27		
Qui ont pris part au vote :	27	- La transmission en Préfecture le :	22/10/2021

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

Etaient présent(e)s : Mesdames CAPRINI, MOIREAU, GIUJUZZA adjointes,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, FERRARO, ROCHEREAU,
NERINI, MARCHAND, CREMONI,
Messieurs DRUSIAN, BONNET, CRASTES, DERENNE, GUENIN,
TRUGLIO, PARAGE.

Absent(e)s et représenté(e)s :

Madame DEBONO représentée par Madame CAPRINI,
Monsieur BONUCCI représenté par Madame ROCHEREAU,
Monsieur VALLAURI représenté par Madame GUIT-NICOL,
Madame SMOLDERS représentée par Monsieur PARAGE,
Madame GREC-MERESSE représentée par Monsieur TRUGLIO.

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant

Madame CREMONI Nelly est élue secrétaire de séance.

48.2021 Porter à connaissance dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

§5) Louage de choses

Madame CAPRINI expose :

Je porte à votre connaissance qu'un contrat de location a été conclu pour un logement communal de type T2 situé 3, montée Bernard Roman d'une surface habitable de 44 m², la location est accordée à compter du 1^{er} septembre 2021
Le loyer mensuel est fixé à 266 €.

AR Prefecture

006-210600649-20211014-48_2021-DE
Reçu le 22/10/2021
Publié le 22/10/2021

Il est demandé au conseil municipal d'en prendre acte.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

§22) Subventions

Madame le maire expose :

Je porte à votre connaissance que la commission permanente du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes du 16 juillet 2021 a accordé à la commune une subvention d'un montant de 59 937 € au titre de la dotation cantonale d'aménagement pour l'année 2021.

Il est demandé au conseil municipal d'en prendre acte.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

§22) Subventions

Madame le maire expose :

Je porte à votre connaissance que le Préfet de la région nous informait en date du 25 juin 2021 d'un arrêté portant attribution à la commune d'une subvention d'un montant de 510 602,80 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) « rénovation thermique » pour le projet de « réaménagement et mise en accessibilité PMR des bâtiments de la mairie phase 2 ».

Il est demandé au conseil municipal d'en prendre acte.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,